

Information générale

Cours	
Titre	PHY2500-A-H25 - Physique de la matière condensée
Nombre de crédits	3
Sigle	PHY2500-A-H25
Site StudiUM	PHY2500-A-H25 - Physique de la matière condensée
Faculté / École / Département	Arts et sciences / Département de physique
Trimestre	Hiver
Année	2025
Mode d'enseignement	En présentiel

Enseignant		
Michel Côté	Coordonnées	michel.cote@umontreal.ca
	Disponibilités	

Personne-ressource		
Félix Pellerin	Responsabilité	auxiliaire
	Coordonnées	felix.pellerin@umontreal.ca

Description du cours	
Description simple	Structures cristallines. Dynamique du réseau. Bandes d'énergie et dynamique des électrons. Métaux. Semi-conducteurs. Isolants. Propriétés diélectriques et magnétiques.
Description détaillée	
Place du cours dans le programme	

Apprentissages visés

Objectifs généraux
Objectifs d'apprentissage

Évaluations

Calendrier des évaluations		
5 janvier 2025	Activité	Devoirs
	Objectifs d'apprentissage visés	Le but est de travailler les questions afin d'encren les connaissances vues en cours. Le travail en équipe est encouragé.
	Critères d'évaluation	Les démarches seront évaluées. Si vous démontrez que vous avez travaillé les questions, même si vous n'avez pas obtenu la "bonne" réponse, vous recevrez tous les points.
	Pondération	20% de la note globale
27 février 2025	Activité	Intra (durant la période de cours, 2h)
	Objectifs d'apprentissage visés	La matière à l'examen est les chapitres 1 à 3(en partie) d'Alloul. Les formules importantes vous seront fournies.
	Critères d'évaluation	Démonstration de compréhension, des démarches précises et complètes, etc.

	Pondération	35% de la note globale
29 avril 2025	Activité	Final (de 12h30 à 15h30, au local A-3551)
	Objectifs d'apprentissage visés	Sera discuté en cours.
	Critères d'évaluation	Démonstration de compréhension, des démarches précises et complètes, etc.
	Pondération	45% de la note globale

Attention ! Exceptionnellement, l'enseignant peut apporter des modifications aux dates des évaluations. Le cas échéant, l'enseignant doit obtenir l'appui de la majorité des étudiants de sa classe. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

Consignes et règles pour les évaluations

Matériel autorisé	Généralement, pour les examens, il vous sera permis d'utiliser le livre d>Alloul, les notes de cours, vos notes de cours et vos devoirs. Il vous sera permis d'utiliser un ordinateur pour accéder à ces contenus.
--------------------------	--

Rappels

Utilisation des technologies en classe

Enregistrement des cours	L'enregistrement des cours n'est généralement pas autorisé. Si, pour des raisons valables, vous désirez enregistrer une ou plusieurs séance(s) de cours, vous devez préalablement obtenir l'autorisation écrite de votre enseignant au moyen du formulaire prévu à cet effet Demande d'autorisation pour l'enregistrement d'un cours . Notez que la permission d'enregistrer NE donne PAS la permission de diffuser l'enregistrement.
---------------------------------	---

Ressources

Ressources obligatoires

Documents	
Ouvrages en réserve à la bibliothèque	

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

- [Centre de communication écrite](#)
- [Centre étudiant de soutien à la réussite](#)
- [Services des bibliothèques UdeM](#)
- [Soutien aux étudiants en situation de handicap](#)

Cadres règlementaires et politiques institutionnelles

Règlements et politiques

Apprenez à connaître les règlements et les politiques qui encadrent la vie universitaire.	
Règlement des études	Règlement des études de premier cycle
Que vous soyez étudiant régulier, étudiant libre ou étudiant visiteur, connaître le	Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales

règlement qui encadre les études est tout à votre avantage. Consultez-le !

Politique-cadre sur l'intégration des étudiants en situation de handicap

[Politique-cadre sur l'intégration des étudiants en situation de handicap](#)

[Demande d'accommodement et responsabilités](#)

Renseignez-vous sur les ressources disponibles les mieux adaptées à votre situation auprès du Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap (BSESH). Le deuxième lien ci-contre présente les accommodements aux examens spécifiques à chaque faculté ou école

Intégrité, fraude et plagiat

Problèmes liés à la gestion du temps, ignorance des droits d'auteurs, crainte de l'échec, désir d'égaliser les chances de réussite des autres – aucune de ces raisons n'est suffisante pour justifier la fraude ou le plagiat. Qu'il soit pratiqué intentionnellement, par insouciance ou par négligence, le plagiat peut entraîner un échec, la suspension, l'exclusion du programme, voire même un renvoi de l'université. Il peut aussi avoir des conséquences directes sur la vie professionnelle future. Plagier ne vaut donc pas la peine !

Le plagiat ne se limite pas à faire passer un texte d'autrui pour sien. Il existe diverses formes de manquement à l'intégrité, de fraude et de plagiat. En voici quelques exemples :

- Dans les travaux : Copier un texte trouvé sur Internet sans le mettre entre guillemets et sans citer sa source ; Soumettre le même travail dans deux cours (autoplage) ; Inventer des faits ou des sources d'information ; Obtenir de l'aide non autorisée pour réaliser un travail.
- Durant les évaluations : Utiliser des sources d'information non autorisées ; Obtenir des réponses de façon illicite ; S'identifier faussement comme un étudiant du cours.

[Site Intégrité](#)

[Les règlements expliqués](#)